



HAL
open science

Percevoir un objet en révolution : une réalité conflictuelle

Jacques Guilhaumou

► **To cite this version:**

Jacques Guilhaumou. Percevoir un objet en révolution : une réalité conflictuelle. Synergies Pays Riverains de la Baltique, 2012, 9, pp.15-26. halshs-00733664

HAL Id: halshs-00733664

<https://shs.hal.science/halshs-00733664>

Submitted on 4 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Percevoir un objet en révolution : une réalité conflictuelle

Jacques Guilhaumou, « Percevoir un objet en révolution: une réalité conflictuelle », *Synergies. Pays riverains de la Baltique* N°9, 2012, p. 15-26. <http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Baltique9/baltique9.html>

Résumé

L'historien peut-il entrer dans la nature, donc y trouver des causalités explicatives des phénomènes historiques qu'il décrit ? A-t-il donc les moyens d'aller au-delà de la description discursive d'un objet symbolique appréhendé dans son contexte historique, et au plus près de la manière dont les acteurs, présentement révolutionnaires, prêtent attention tout naturellement aux objets naturels qui les entourent ? Peut-il saisir les enjeux des objets pris dans une action humaine tantôt heureuse, tantôt malheureuse ? Le présent article répond à une telle interrogation, - commentaire et publication d'archives à l'appui -, par le biais d'un questionnement sociologique investi dans une description historique. Il s'agit d'une scène révolutionnaire très singulière, l'exécution punitive à Martigues dans les Bouches-du-Rhône, au cours de l'été 1792, par des paysans, d'un ouvrier dénommé Fouque d'Arles pour avoir déposé une tête de mort prise dans un cimetière sur un arbre de la liberté, dans le but d'associer cet objet à la devise symbolique « la liberté ou la mort ».

Mots-clés: Révolution française, punitivité populaire, cognition sociale, sociologie de l'action, événement discursif.

L'abord des objets en sciences sociales a beaucoup changé en deux décennies. A partir des interrogations récentes en cognition sociale et de son apport à l'analyse de discours, Marie-Anne Paveau (2011) propose, pour sa part, une « linguistique symétrique » prenant en compte la présence, dans le quotidien, d'objets « transactionnels » et « instructionnels » qui instaurent de manière tout à fait effective une interaction verbale. Il s'agit alors de montrer en quoi des unités dites non linguistiques, présentement des objets pris dans une action située, participent pleinement à l'élaboration de la production langagière, et à son issue « heureuse » ou « malheureuse ».

Pour sa part, l'historien a toujours utilisé, dans ses descriptions archivistiques, de tels matériaux non-verbaux, mais en leur donnant rarement une dimension discursive précise dans l'action. L'approche en terme de représentations, ou de symboles y reste dominante, dans la mesure où la question de la construction de l'artifice, présentement l'artifice politique, demeure au centre de ses préoccupations.

Sans faire totalement rupture avec ce point de vue habituel, archiviste du discours, nous souhaitons préciser les enjeux discursifs d'un événement à l'issue « malheureuse » en partant d'une donnée externe au discours, un objet corporel « mort » pris dans une action située, tout en restituant un continuum du non-verbal au verbal au sein même de cette action située en pleine Révolution française. Il s'agit en l'occurrence d'une tête de mort déterrée par un révolutionnaire dénommé Fouque dans un cimetière pour être posée sur une arbre de la liberté au titre de la devise « la liberté ou la mort ». Une telle action située autour d'un objet a un impact tel qu'elle suscite un conflit se terminant par l'exécution punitive de ce révolutionnaire, ce qui explique la présence de sources archivistiques sur cet événement, que nous publions partiellement en annexe de cet article.

1- Une nouvelle perspective méthodologique

Ordinairement, l'historien du discours que nous sommes prend appui, dans ses analyses, sur la réflexivité des descriptions sociales dans un contexte donné, au regard des processus cognitifs « avancés » que mettent en œuvre les acteurs pour connecter discours et réalité, ce qui leur permet d'avoir prise sur l'environnement. Présentement notre attention porte sur la part des objets dans de tels processus. De fait, les objets sont l'un des supports essentiels de l'action. Les localiser permet d'obtenir un maximum d'informations sur les manières d'agir des acteurs d'un événement.

A ce titre, il s'agit d'appréhender les objets dans la perspective d'une cognition perceptive, ce qui permet de rendre compte, dans une explication historique, de la façon dont ces objets sont vus, par le fait de l'attention et de la co-orientation qui permettent de les identifier. Certes les objets sont producteurs de discours dans l'environnement qui les situe. Mais ils le sont également dans leurs simples modalités perceptives. Il s'agit alors d'ouvrir un accès à l'expérience immédiate des relations sociales, d'en mesurer la différence et la continuité avec la part plus réfléchie de l'expérience sociale. Ainsi l'historien pourrait entrer dans la nature humaine, si l'on peut dire, en décrivant de telles formes élémentaires de la cognition sociale par un abord archivistique de phénomènes historiques de co-orientation et d'attention mutuelles, et en les inscrivant dans un continuum aboutissant à la part plus réfléchie du social. A condition de prendre en compte l'apport des autres sciences humaines et sociales en la matière.

Le philosophe, en l'occurrence Maurice Merleau-Ponty (1945), a déjà précisé que, si la perception d'un objet est toujours située et ne présente l'objet que sous un point de vue, il n'en reste pas moins que la perception porte sur l'objet lui-même, et ne se limite donc pas à une représentation subjective de ce qui est

perçu. Il en ressort que l'objet pris dans la perception est toujours inachevé, ouvert. Ce phénomène perceptif est amplifié par une expérience de la conscience vis-à-vis d'autrui située tout autant dans le registre de l'absence que de la présence, de la conscience malheureuse que de la conscience heureuse. Paradoxe d'une immanence de la conscience qui fait coexister la négation de toute chose et d'autrui par la conscience d'une part et la négation du moi conscient par autrui d'autre part. Paradoxe mortel dans le cas présentement examiné d'un révolutionnaire qui voit un objet, une tête de mort, le manipule à ses risques et périls dans la mesure où il ne perçoit pas immédiatement sa nature réelle dans le monde des croyances qui l'entoure.

L'apport du sociologue s'avère tout aussi important, à l'exemple du travail de Bernard Conein (2005) qui met en œuvre un raisonnement sociologique tendant à dégager un niveau de connaissance sociale, distinct de la part des processus réfléchis habituellement considérés. Ainsi, l'accent est mis sur la compréhension intuitive et commune à partir d'une expérience directe des relations sociales, au regard des opérateurs primitifs liés à la vision, à l'attention conjointe, c'est-à-dire à la co-orientation en tant qu'action conjointe basée sur la mutualité et la réciprocité. Ethologues, cognitivistes spécialistes des problèmes de vision, de catégorisation ou d'autres domaines de la cognition, et divers chercheurs essentiellement anglophones sont ainsi convoqués par le sociologue à travers leurs multiples travaux de ces vingt dernières années, peu connus à vrai dire des lecteurs français non spécialisés.

Bernard Conein propose alors l'expression de « sens social » pour caractériser les aptitudes sociales mobilisant des informations mentales issues de la détection visuelle et des co-mouvements attentionnels. Il s'agit bien de prendre en compte toute forme de combinaison entre des évaluations dans notre lien à autrui en vue d'une entente autour d'un but commun d'une part, et des aptitudes attentionnelles aptes à permettre la formation de coalitions d'autre part. Le *sens social* apparaît alors comme une manière courante, commune de comprendre l'environnement social.

Un tel questionnement relatif aux formes élémentaires de la cognition sociale ouvre, nous semble-t-il, des perspectives nouvelles à l'analyse historique. De fait, il instaure un continuum dans les activités cognitives, ce qui permet d'ouvrir l'investigation historique à la complexité des niveaux, à la diversité des trajets qui nous mènent des propriétés proto-sociales où s'observent les formes primitives de la vie sociale, et où il est question de relations causales avec l'environnement, aux états intentionnels pris dans des situations plus complexes.

En nous proposant de faire « un détour dans la nature », en posant la question : « Peut-on décrire le comportement social en prenant en compte des processus naturels, sans les réduire à ces derniers ? », le sociologue en vient à considérer que « tout phénomène s'analyse à plusieurs niveaux, qu'il existe une pluralité d'échelles de description pour chaque phénomène » (Conein, 2005: 136, 138), et qu'il convient donc de révoquer tout refus d'explication en terme de causalité, qui plus est naturelle. C'est ainsi que nous sommes orienté vers la question de la co-orientation sociale, au titre d'un continuum entre attention mutuelle, engagement conjoint et action commune où les processus pré-verbaux, de nature visuelle et attentionnelle, précèdent les processus verbaux favorables au renforcement des groupes humains. L'accent est ainsi mis sur l'objet pré-intentionnel, en interaction avec l'environnement. Le sens social prend alors consistance par la mise en évidence de mécanismes visuels, perceptuels et attentionnels co-orientés vers une interaction sociale de nature fonctionnelle. Il introduit à une connaissance sociale associée à l'information disponible sur l'environnement naturel, physique et donc complémentaire de la connaissance sociale basée sur les technologies cognitives confrontées aux processus communicatifs.

Nous souhaitons maintenant actualiser cette nouvelle perspective méthodologique par la description, sur une base archivistique, d'une scène punitive en révolution centrée sur un objet particulier, une tête de mort déterrée dans un cimetière. Nous l'articulons par ailleurs à l'apport de la sociologie de l'action telle qu'elle est formulée, discutée dans les volumes 1(1990), 4 (1993) et 10 (1999) de la collection « Raisons pratiques » aux Editions de l'EHESS (voir la bibliographie).

2- Une situation conflictuelle autour d'une tête de mort mise sur un arbre de la liberté

Nous entrons en Révolution au cours de l'été 1792. L'Assemblée Nationale, sous la pression du mouvement jacobin et tout particulièrement marseillais, a déclaré « la patrie en danger » face aux ennemis coalisés contre la France, y compris les ennemis de l'intérieur (Guilhaumou, 1992). A l'annonce de la chute de la royauté, en Provence comme ailleurs, des actions punitives se multiplient : des prêtres réfractaires, des citoyens soupçonnés de sympathies royalistes sont pris à partie par le peuple, voire pendus sans autre forme de justice.

Le 14 août 1792, alors que la royauté vient d'être abolie fort récemment par l'action même du peuple parisien, des ouvriers maçons et tailleurs de pierre travaillent à la construction d'une « bastide considérable » aux alentours de Martigues¹. Ils commettent alors un acte qui suscite de vives réactions des paysans des alentours. Sur la base des archives du comité de surveillance de

Martigues, dont nous reproduisons deux extraits en annexe, il est possible de décrire l'action punitive qui s'ensuit, donc d'en préciser les raisons.

De fait, motivés par l'effervescence républicaine qui règne alors en Provence, les ouvriers décident de planter un arbre de la liberté. L'un d'entre eux, le citoyen Fouque d'Arles dit la douceur « manifesta le dessein de mettre une tête de mort sur l'arbre pour signifier la liberté ou la mort »ⁱⁱ, et se rend de suite au cimetière pour y prendre un crâne. Notons d'emblée la réduction de la formule symbolique, « la liberté ou la mort », - usuellement, écrite, exposée sur un panneau posé dans l'arbre -, à une réalité physique, naturelle, présentement une tête de mort posée dans l'arbre.

Deux cultivateurs, Jean-Baptiste Gide, et Etienne Dastre dit le Bordelais s'en inquiètent, et interpellent violemment Fouque en disant que « cette action ne convient pas ». Expression qui résonne, comme un appel à l'analyse sociologique en terme d'action située, au plus près des préoccupations du chercheur ! Ici l'analyse de discours que nous pratiquons est fondamentalement co-constructive, donc conjointement prise dans la réflexivité des acteurs et l'interprétation du chercheur (Guilhaumou, 2004). Ces deux cultivateurs vont alors rameuter les cultivateurs du quartier le plus proche de Martigues en leur disant que l'on viole les ossements de leurs parents. Nous sommes là renvoyé à un avant du discours dans la mesure où se concrétise ainsi une structure mentale de la mémoire collective des morts, un prédiscours donc (Paveau. 2006). Un jardinier, Mathieu Leyda, qui en témoigne (voir en annexe), voyant l'attroupement se former, se précipite vers les ouvriers pour les avertir. Fouque prend alors la tête de mort sur l'arbre, et va la remettre à sa place dans le cimetière de manière à éviter « d'exciter tout ce peuple à se porter à quelque extrémité fâcheuse ».

Trop tard, « les chefs de l'émeute populaire qui eut lieu le 14 août 1792 » Gide et Dastre - c'est ainsi qu'ils seront désignés par les autorités dans l'*Etat imprimé des personnes détenues à Martigues*ⁱⁱⁱ - se saisissent alors de Fouque et d'un autre ouvrier, Joseph Chavagnas, - principal dénonciateur de l'action punitive à leur égard devant les autorités par la suite (voir en annexe) -, et leur lient les mains derrière le dos, « dans le dessein de les pendre » à Martigues. Un capitaine de la garde nationale, du quartier proche de Ponteau, voyant passer « tous les habitants armés » et le désordre qui s'ensuit, fait alors battre la générale. Puis « il criait aux citoyens de rester tranquilles, que l'action de ces ouvriers ne méritaient pas la mort, qu'il se chargeait lui-même de les faire punir s'il étaient coupables, mais qu'il ne fallait pas se porter à les tuer eux-mêmes ». Nous retrouvons ici la description usuelle du nécessaire report des mouvements punitifs du peuple sous l'énoncé normatif « Point de justice sans forme » des

missionnaires patriotes provençaux que nous avons déjà analysé (Guilhaumou, 1992).

Après avoir donné une grêle de coups à Chavagnas, le laissant comme mort, puis l'attachant à un mulet, les « meneurs » refusent d'obtempérer aux propos d'apaisement du capitaine en criant avec la foule « qu'ils étaient assez bons pour se conduire eux-mêmes ». Le capitaine s'oppose alors de nouveau à cette action punitive en s'écriant « Laissez-le, ou plutôt tuez moi », tout en ouvrant sa veste et leur présentant son estomac, ce qui lui permet de repousser un temps « ces furieux » et de prendre Chavagnas sous sa protection au sein de sa troupe pour le transporter à Martigues. Mais Fouque reste entre les mains de la troupe de « furieux » qui continue son action punitive, alors que la garde nationale est rétrogradée à l'arrière de cette « troupe nombreuse d'hommes armés » en marchant aux cris de *Ca ira*. Même la médiation du maire s'avère sans succès : à sa demande de libération de Fouque, Gide lui rétorque : « Nous ne lâcherons pas à moins que tu veuilles prendre sa place ». Quant au juge, ses efforts pour faire entrer Fouque dans sa maison s'avèrent sans succès. L'intervention des autorités est un fiasco.

La scène punitive se met alors en place. Cultivateurs et marins traînent Fouque jusqu'au fanal du corps de garde de Martigues : Dastre en prend la corde, dans une boîte dont il brise le cadenas avec une pierre, pour le pendre. De fait, l'arlésien est pendu sur le champ au milieu de la foule assemblée. Dans le même temps, Gide donne un coup de hache sur le corps, entamant par la tête le temps punitif de dépècement du corps après pendaison, partie du corps qui fait l'objet du conflit initial. Enfin Gide et Dastre se vantent de leur exploit au cabaret en montrant leur chemise retroussée sur les manches et tâchée de sang, tout en s'écriant « Nous avons pendu celui-ci, mais nous en pendrons bien d'autres ».

A vrai dire, une telle description du récit punitif repose principalement sur la dénonciation de Joseph Chavagnas, directement impliqué dans le déroulement de l'événement, devant le comité de surveillance de Martigues en l'an II, et que nous reproduisons en annexe. Son propos s'inscrit de fait dans un schéma cognitif bien rôdé, lorsqu'il s'agit de rendre compte d'un acte punitif.

Alors que le geste du patriote arlésien Fouque s'inscrit dans la logique symbolique du moment, signifier la liberté et la mort par l'installation d'une tête de mort sur l'arbre de la liberté, il revient aux « furieux » de dire que cette action ne convenait pas. Ainsi s'instaure le face à face malheureux entre l'agent de l'autorité, le capitaine qui reprend les arguments du porte-parole (la distinction innocent/coupable, l'injonction au peuple de ne pas se faire justice lui-même), et l'agent punitif. Dans un cadre cognitif ainsi situé, la responsabilité du meurtre de Gide est imputée aux cultivateurs, et principalement à leurs chefs Gide et Dastre.

C'est dire aussi que le premier énoncé des événements ainsi relatés qui nous interpelle, au titre d'un questionnement sur l'action qui convient, est celui des détracteurs de Fouque d'Arles, « cette action ne convient pas ». Qu'en est-il donc de « l'action qui convient » ? Pourquoi l'action de Fouque est-elle, une fois victime d'un mouvement punitif, un échec mortel pour sa personne ? Tel est le questionnement propre à la distribution cognitive mise en place par la dénonciation.

Pour qu'une action convienne dans des circonstances données, présentement dans un contexte de « patrie en danger » avec une forte recrudescence des actions punitives, il importe d'abord qu'elle réponde à une « exigence de coordination » (Laurent Thévenot, 1993), c'est-à-dire que les actions soient effectuées *en commun*. Ce critère essentiel à la légitimité de l'action n'est pas rempli dans le cas présent. Si l'on peut admettre que Fouque a bénéficié, dans son action individuelle - même si nul autre ouvrier ne s'est adjoint à lui dans le cimetière -, d'un accord d'une partie des ouvriers et encore, la réaction hostile des cultivateurs, et plus largement de gens du quartier le plus proche de Martigues prouve l'absence d'une coordination préalable entre l'ensemble des citoyens concernés.

Le second élément que nous considérons concerne « le jugement sur ce qu'il advient de l'action », en l'occurrence les moments de l'action qui sont retenus comme significatifs ou non. Là encore c'est un échec, non seulement pour Fouque, mais aussi pour les autorités soucieuses de différer toute action punitive, au profit de la justice légale. L'injonction du capitaine de la garde nationale, « qu'il se chargeait lui-même de les faire punir s'ils étaient coupables », tendant à mettre au second plan l'action de Fouque au profit d'un jugement à venir sur l'intentionnalité collective des ouvriers, est sans effet dans la mesure où elle renvoie non à l'action elle-même, mais à l'éventuelle intention des ouvriers d'avoir contribué à une telle action. Qui plus est, « le peuple attroué » ne retient des mouvements de Fouque que son action « véritable » - la tête saisie dans le cimetière - et non son second geste au même endroit, certes différé, la remise en place de la tête. Tout concorde ainsi à nous situer dans le cadre d'une action qui ne convient pas.

Cependant d'autres questions définissent la présence de l'objet dans l'action, sa dimension cognitive. Qu'en est-il de l'espace dans lequel l'objet est impliqué dans l'action ? Dans quel cadre d'activité l'objet est-il présent, et à quel titre ? Ces questions appellent bien sûr une approche contextuelle.

Ainsi, parti d'un geste légitimé en première approche dans le contexte de la défense de la patrie - la concrétisation physique, si l'on peut dire, de la devise

« la liberté ou la mort » -, Fouque suscite, par son attitude sacrilège sur le plan local, un mouvement punitif des habitants du quartier concerné par la profanation. Impuissant à différer une telle action punitive, le maire de Martigues ne peut empêcher la pendaison de Fouque, et aussi sa décapitation, rituel d'inversion par rapport au geste initial. La présence de la tête comme objet physique s'avère ainsi particulièrement prégnante au début et à la fin de « cette action qui ne convient pas ». Nous sommes alors très loin de la devise fortement symbolique « la liberté ou la mort ».

Ici, l'historien peut se contenter d'une telle interprétation contextualisée. Cependant, au terme de sa dénonciation, Joseph Chavagnas fait appel à des témoins visuels - lui-même s'est écarté de la scène punitive une fois mis à l'abri par le capitaine – pour corroborer ses propos, et tout particulièrement à celui du jardinier Mathieu Leyda. C'est pourquoi nous avons reproduite les deux témoignages en nous demandant si le récit de Leyda est un simple addenda au récit de Chavagnas, ou si ce témoin visuel apporte-t-il de nouveaux éléments cognitifs, et à quel niveau ? Un élément apparaît important dans le témoignage de Leyda. Non seulement il est un témoin visuel, surtout dans la dernière phase de la mise en place de l'exécution punitive finale (« il vit...il vit »), mais c'est lui qui assure de la bonne conduite de l'arlésien Fouque qui, sur ses conseils, remet la tête dans le cimetière. Or, de ce témoignage visuel, il ressort une vision quelque peu décalée par rapport à la dénonciation initiale. En effet Leyda n'hésite pas à qualifier de peuple la troupe, et de désigner le bordelais comme son chef (« le nommé bordelais s'était mis à la tête de tout le peuple »), ce qui l'amène à qualifier le peuple lui-même, si l'on peut dire, dans les termes suivants : « la troupe cria qu'ils étaient assez bons pour conduire eux-mêmes ».

S'il corrobore la dénonciation, le fait-il dans les termes de la vision usuelle du « peuple furieux » ? Ici le témoin visuel, tout en portant son attention vers autrui, en l'occurrence Fouque, légitime tout autrement l'existence du peuple, et sa capacité souveraine reconnue. Il thématise l'existence du peuple, fait notable au lendemain de la chute de la royauté, le 10 août 1792. La confrontation malheureuse concerne donc un individu et un tout, le peuple : elle nous situe donc au plus près d'un préconstruit récent de la cognition sociale en révolution., l'existence d'un peuple légitime, Qui plus est, il s'agit, dans le souci d'évaluer les raisons de la dimension malheureuse de l'événement, de considérer plutôt l'engagement conjoint dans l'action que l'action qui convient.

Nous sommes donc bien, de la dénonciation au témoignage visuel, dans un continuum d'énoncés qui permettent d'évaluer à des niveaux différents et successifs le rôle des protagonistes de l'événement et leurs arguments. De la cognition perceptive à la cognition située, ainsi justement appréciées, nous avons un large champ de vision sur l'événement qui évite l'effet de clôture

propre au choix par l'historien du témoignage le plus réflexif, ce qui tend en particulier à sous-estimer les modalités diverses de nomination du peuple. Ici l'historien rejoint la préoccupation du linguistique analyste du discours, lorsqu'il s'agit de montrer l'existence d'un continuum entre le non-verbal et le verbal, tout en marquant la spécificité de son analyse, sur une base archivistique, d'un conflit à l'issue « malheureuse ».

Conclusion

Dans la conjoncture de l'été 1792, où le peuple prend nom de peuple dans chaque événement qui le légitime (Guilhaumou, 1989), l'énoncé ontologique « quelque chose existe » s'applique à la dynamique propre du peuple, sans pour autant en légitimer à chaque fois les effets. A cette perspective ontologique s'ajoute présentement une proposition méthodologique, en matière de cognition sociale, qui diversifie l'interprétation d'une scène punitive en Révolution dans le même contexte historique, sans pour autant considérer le témoignage visuel comme plus authentique et la dénonciation comme prise dans l'illusion représentationnelle. Encore une fois, il s'agit bien là d'un continuum cognitif où la présence centrale d'un objet corporel, la tête de mort nous situe sur le chemin d'une attention à l'individu jusqu'à sa manifestation dans le nom de peuple, donc à une approche diversifiée de l'événement.

Qui plus est, bien des situations révolutionnaires consomment à l'excès des symboles dans les mises en scène de la présence du peuple. Un tel cannibalisme des objets peut tourner à la consommation de soi-même et des autres, à sa propre destruction. Tel est bien le cas ici du symbolisme de la tête de mort sous le signifiant « la liberté ou la mort » tel qu'il est présentement mis en scène par les ouvriers sans-culottes, qui plus est à l'aide d'un "objet naturel", un arbre.

Nous sommes bien, archives à l'appui, dans un récit d'événement. La relation de cet événement se concentre sur la destinée malheureuse d'un individu. Ce qui peut nous apparaître avec la distance comme un objet peu signifiant, une tête de mort, s'avère un matériau dont la transformation révolutionnaire en artifice suscite la résistance, mortelles présentement, du réel. Quant à la situation d'échec, elle donne à l'événement un statut cognitif centré sur un objet mis en position de simulation d'une situation révolutionnaire. Simuler un symbole par un objet ne relève pas du même mécanisme cognitif que le jeu de la parole dans la mesure où le geste bien concret d'imitation mis en œuvre par Fouque se heurte à la cohérence propre des matériaux de la vie quotidienne, ici dans la manière dont ces matériaux sont agencés dans la mémoire collective, dans la croyance donc.

Bibliographie

- Conein B., Dodier N., Thévenot L. 1993. *Les objets dans l'action*. "Raisons pratiques" 4. Paris : Editions de l'EHESS.
- Conein, B. 2005. *Les sens sociaux. Trois essais de sociologie cognitive*. Paris: Economica.
- De Fornel M. , Quéré L. 1999. *La logique des situations*. "Raisons pratiques" 10. Paris: Editions de l'EHESS.
- Guilhaumou, J. 1989. *La langue politique et la Révolution française*. Paris, Meridiens-Klinsieck.
- Guilhaumou, J. 1992. *Marseille républicaine (1791-1793)*. Paris, Presses de Science Po.
- Guilhaumou J. 2004. « Où va l'analyse de discours ? Autour de la notion de formation discursive », *Texte*, rubrique « Quoi de neuf », www.revue-texte.net
- Guilhaumou, J. 2006, *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts*. Besançon: Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Pharo P., Quéré L., 1990. *Les formes de l'action*. "Raisons pratiques" 1. Paris : Editions de l'EHESS.
- Merleau-Ponty M. 1945/1952, *Phénoménologie de la perception*. Paris: Gallimard.
- Paveau M. A. 2006. *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle
- Paveau M. A. 2011. "Analyse du discours et cognition sociale: pour une linguistique symétrique", dans Pevet P. Sauvayre R. Tiberghien G., *Les sciences cognitives. Vers un dépassement des frontières disciplinaires*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.

Annexes

N. B. Les témoignages que nous présentons se trouvent dans le dossier L 1819, relatif au comité de surveillance de Martigues, des Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Nous avons partiellement normalisé la ponctuation.

A- Dénonciation de Joseph Chavagnas

L'an 2 de la République française une et indivisible et le trente messidor à neuf heures du soir s'est présenté devant nous, membres du comité de surveillance de la commune de Martigues, Joseph Chavagnas de la Commune d'Eyguières, résidants dans celle-ci, lequel nous a requis de recevoir la dénonciation qu'il vient de nous faire des faits ci-après ; a quoi avons procédé d'après les déclarations ainsi que suit.

A dit que le quatorze du mois d'août mille sept cent quatre vingt douze, il se trouvait au quartier de Ponteau à la campagne d'André Quillés dans laquelle il faisait une bâtisse considérable, laquelle occupait beaucoup d'ouvriers maçons et de tailleurs de pierre. Tous ces ouvriers et laboureurs ayant eu envie de planter un arbre de la liberté, ils coupèrent un pin, et disposèrent de la plante devant la maison de campagne /ill./. Le citoyen Fouque d'Arles dit la douceur, un des ouvriers, manifesta le dessein de mettre une tête de mort sur l'arbre pour signifier la liberté ou la mort et courut au cimetière pour y prendre un crâne. Sur cela les nommés Jacques Gides dit le noir, et Dastre dit le bordelais s'emportèrent contre le dit Fouque Arlésien en disant que cette action ne convenait pas et en excitant tous les cultivateurs du vallon de Saint-Pierre de s'opposer à laisser violer les ossements de leurs parents, et ils furent les premiers à s'engager à s'armer tout en les animant contre les ouvriers. Ils saisirent le dit Fouque et le lièrent eux-mêmes ainsi que lui dénonçant pour les mener à Martigues dans le dessein de les pendre, ce qu'ils manifestèrent à tout le peuple.

Le capitaine de la garde national du quartier, appelé Jean-Pierre Fouque, voit tous les habitants armés et le désordre qui régnait, et voulant l'apaiser fit battre la générale et criait aux citoyens de rester tranquilles, que l'action de ces ouvriers ne méritait pas la mort, qu'il se chargeait lui-même de les faire punir s'ils étaient coupables, mais qu'il ne fallait pas se porter à les tuer eux-mêmes. Les dit Gide et Dastre, auteurs du désordre, répondirent au capitaine que s'il ne les laissait pas faire, il y passerait lui-même à leur place, et qu'il n'avait qu'à venir à martigues avec la compagnie pour les conduire. Le dénonçant qui avait déjà reçu une grêle de coups de fouet de la part du bordelais était déjà attaché sur un mulet pour être conduit au martigues, le cœur lui manqua, et alors le dit Jean Pierre Fouque Capitaine s'avance des dits Gide et Bordelais en leur disant cet homme est presque mort, laissez le ; ou plutôt tuez moi ce qu'il dit en ouvrant sa veste et en leur présentant son estomac.

Ces propos ayant écarté ces furieux, le dit Fouque le détache lui-même. Dans cet instant toute la troupe amena le dit arlésien Fouque au martigues. Ne pouvant donner lui-même les détails de cet instant attendu sa situation, que tout ce qu'il en sait, c'est que le pauvre arlésien Fouque y fut pendu, et que lorsque cette troupe retourna, le dit bordelais avait sa chemise et sa culotte tâchées de sang. Il aborda sa femme en lui disant, vois tu ce sang, eh bien nous en ferons de même à tous ces bougres, en désignant les ouvriers. Ajoute que les témoins qu'il va produire de tous ces faits sont Mathieu Leyda, François Planguin, Bertrand dit la tendresse, tous résidants dans cette commune, qu'il nous requiert de faire appeler pour certifier sa dénonciation. Tous lesquels faits, il a affirmé être tels qu'il les a déclarés et a déclaré ne savoir signé et avons signé.

B. Témoignage de Mathieu Leyda

L'an second de la République française une et indivisible et le douze du mois thermidor par devant nous membres du comité de surveillance de la commune de Martigues est comparu Mathieu Leyda, témoin cité par Joseph Chavagnas à l'effet de déclarer ce qu'il sait sur la dénonciation du Chavagnac.

Mathieu Leyda demeurant au quartier du Ponteau terroir de cette commune, âgé de trente trois ans, a déclaré n'être parent, ni allié du dénonciateur ou des prévenus, a déclaré que le jour de la pendaison du patriote Fouque d'Arles, il se trouvait lui-même dans le quartier de Ponteau, où il travaillait en qualité de jardinier. Que le citoyen Fouque ayant été dans le cimetière pour prendre une tête de mort qu'il voulait mettre sur l'arbre de la liberté, que les ouvriers maçons allaient planter, les cultivateurs du quartier animés par le nommé bordelais et en outre par Gide dit le noir, à ce que plusieurs personnes lui ont assuré, s'attroupèrent et complotèrent de le mener au martigues pour le pendre, alors lui déposant pour prévenir ce désordre a couru avertir le dit Fouque et le prier de remettre la tête de mort dans le cimetière de peur d'exciter tout ce peuple à se porter à quelque extrémité fâcheuse. En effet Fouque se rendit et fut remettre la tête dans la place où il l'avait prise, cela fait, ils revinrent tous les deux auprès du cabaret et trouvèrent grand nombre d'habitants qui /ill./ querelles Fouque, et d'une raison à l'autre le saisirent et le lièrent les mains derrière le dos. Le nommé bordelais s'était mis à la tête de tout le peuple et avait à la main un gros morceau de bois, en disant il faut le mener aux martigues pour le pendre.

Là dessus, comme il vit que le tumulte allait toujours en augmentant, il craignit d'être enveloppé avec le dit Fouque et il s'esquiva vers la maison de campagne du dit Guien. Mais quelques moments après, on vient l'appeler de la part du capitaine de la garde nationale et étant parvenu auprès de tout ce monde, le capitaine lui demanda si Fouque avait retourné la tête. Cette même question lui fut faite par Genest Ventron, le lieutenant de la compagnie et il les assura tous les deux que Fouque avait effectivement remis la tête de mort dans le cimetière. Là-dessus tant le capitaine que le lieutenant disent à la troupe qui s'était armée de fusils et de bâtons : si vous nous croyez, vous laisseriez cet homme puisqu'on vous assure qu'il a remis la tête dans le cimetière. Mais la troupe ne voulut pas les écouter et cria qu'il fallait le mener au martigues.

Lui déposant vint avec les autres à cause des menaces qu'on lui faisait. Dans le chemin, un officier municipal accompagné de deux gendarmes se présenta et demanda de lui remettre cet homme, mais le dit Bordelais dit que non et, à son exemple, la troupe cria qu'ils étaient assez bons pour se conduire eux-mêmes, et on fit mettre les gendarmes à la queue de la compagnie, qui continua toujours son chemin. Arrivée au martigues, dans la grande rue de jonquières vis-à-vis de la maison du juge de paix, il vit que le maire et le juge s'avancèrent dans la troupe pour arracher le pauvre Fouque à la fureur du peuple. Le maire se porta même à se mettre à genoux devant Gide en le priant de le lâcher, mais Gide lui répondit insolamment, nous ne le lâcherons pas a moins que tu veuilles tenir sa

place. D'un autre côté, le juge voulait à toute force faire rentrer le Fouque dans sa maison, mais le bordelais ayant toujours dans les mains un gros morceau de bois commence à frapper Fouque en criant au fanal et le pousse avec le bâton. Là-dessus, tout le peuple de martigues, parmi lequel se trouvait un grand nombre de marins excités par la troupe du quartier et surtout par le bordelais et Gide qui étaient les plus furieux, entraîna Fouque vers le fanal qui se trouve devant le corps de garde, et lui déposant vit que le bordelais se détacha de la troupe et courut vers la boîte qui enferme la corde, l'enfonça avec une grosse pierre et descendit la lanterne, et attendit que toute la troupe fut arrivée avec le Fouque qui fut pendu sur le champ.

Ajoute qu'il ne lui est pas possible de savoir qui fut celui qui passa la corde au col de Fouque, ni reconnaître les marins, ni les cultivateurs qui coopérèrent à cette pendaison parce qu'il était lui-même fort troublé et que dans une telle cohue on ne pouvait pas facilement distinguer les gens. Mais qu'il assure avec certitude que le dit Gide dit le noir et le dit bordelais n'ont pas cessé d'être depuis le commencement jusqu'à à la fin les plus furieux, et qu'ils ont excité /ill./ par leur exemple et leurs discours. Le dit de sa main a signé sa déclaration.

ⁱ C'est à partir d'une série de dénonciations et de témoignages contenues dans le dossier L 1819, relatif au comité de surveillance de Martigues, des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, que nous avons pu reconstituer la scène présentement décrite. Nous reproduisons les deux principaux en annexes.

ⁱⁱ L'importance de la formule « la liberté ou la mort » se retrouve jusque dans le titre des ouvrages des historiens de la Révolution française. Voir par exemple Alzas N. *La liberté ou la mort. L'effort de guerre dans l'Hérault pendant la Révolution*. Aix-en-Provence: PUP, 2006.

ⁱⁱⁱ Désignation attestée dans l'*Etat imprimé des personnes détenues à Martigues*, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, L 1302.